



Délégation Nouvelle-Aquitaine

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Monsieur CHAILLOUX Sebastien

Né.e le : 14/01/1985
Collectivité : COMMUNE DE AUSSAC VADALLE
Cadre d'emplois : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

A suivi la formation "Salon des maires - Angoulême" qui s'est déroulée du 11/06/2025 au 11/06/2025, à L' Isle-d'Espagnac.

Libellé de la séance	Dates	Nombre d'heures de présence	Nombre d'heures de la séance
Salon des maires - Angoulême	Du 11/06/2025 au 11/06/2025	6.0	6.0

Conformément à la demande d'inscription, la formation a été prise en compte au titre de **Professionalisation tout au long de sa carrière.**

La durée de la formation entre dans le cadre des obligations statutaires de formation définies par le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 pour l'ensemble des filières et, pour la filière Police Municipale, par les articles L 511-6 & R511-35 à 40 du Code de la Sécurité Intérieure.

Bordeaux, le 07/07/2025

La directrice de la délégation Nouvelle-Aquitaine

Gwénaëlle JUAN

Les données personnelles vous concernant, saisies par vous-même ou par votre collectivité employeuse sur la plate-forme d'inscription, font l'objet d'un traitement nécessaire pour que le CNFPT puisse accomplir sa mission de service public définie notamment par l'art. 11 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du CNFPT, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris cedex 12, ou par courrier

Délégation Nouvelle-Aquitaine - 71 Allée Jean Giono - 33075 Bordeaux Cedex

www.cnfpt.fr

électronique à l'adresse donneespersonnelles@cnfpt.fr. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).
